

FORMULAIRE  
FORMULE 72B

REQUÊTE CONJOINTE EN DIVORCE

1 N° du dossier

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE *Fredericton* 2

*Roger Léger* 3 REQUÉRANT

- et -  
*Claire Léger* REQUÉRANT CONJOINT

4  
Signé et scellé pour la Cour du Banc du Roi à Fredericton  
par le registraire adjoint de la Cour le .....19.....  
.....  
*Registraire adjoint*

REQUÊTE CONJOINTE EN DIVORCE  
(FORMULE 72B)

*(Rayer la mention inutile)*

DEMANDE 5

1 Le requérant et le requérant conjoint demandent conjointement :

- a) un divorce;
- b) en application de la *Loi sur le divorce*
  - (i) *une ordonnance parentale en a qui a trait aux 2 enfants issus du mariage tel que prévu à l'article \_\_\_ de l'entente de séparation datée du \_\_\_ 20\_\_\_, une copie de la présente étant jointe;*
  - (ii) *une ordonnance enjoignant l'intime à payer/de payer une pension alimentaire pour les 2 enfants mineurs issus du mariage tel que prévu à l'article \_\_\_ de l'entente de séparation datée du \_\_\_ 20\_\_\_, une copie de la présente étant jointe.*
- c) en application de la *Loi sur les biens matrimoniaux*
  - (i)
  - (ii)
  - (iii)

*(Énoncez de façon précise tout ce que vous désirez faire inclure dans le jugement de divorce. Vous devez vous entendre avec votre conjoint sur tout ce que vous voulez inclure dans ledit jugement de divorce. Si une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant est demandée, indiquez le nombre d'enfants mineurs, le nombre d'enfants majeurs, ainsi que la nature et le montant de toutes dépenses spéciales. Si vous désirez inclure, dans le jugement de divorce, les dispositions d'un contrat domestique, d'un accord de séparation, le compte rendu d'un règlement amiable, le plan parental, une ordonnance antérieure de la cour ou tout autre document, annexez une copie du document et faites renvoi aux dispositions particulières à être incluses.)*

**MOTIFS**

6

2 Il y a eu échec du mariage car les époux ont vécus séparément depuis le 4 Mars . . . . . 20.19 . et vivent séparément à l'heure actuelle.

**RÉCONCILIATION**

7

- 3a) Il n'y a aucune possibilité de réconciliation des époux.
- b) (*s'il y a lieu*) Voici les tentatives de réconciliation qui ont été faites :

**ÉTAT CIVIL**

8

(Annexez un certificat de mariage ou justifiez son absence.)

- 4a) Le requérant et le requérant conjoint se sont épousés le 14 Février . . 20.06 . . à Fredericton, NB . . . . .  
(endroit)
- b) Le requérant avait pour nom de famille à la naissance : Lévesque . . . . .
- c) Le requérant conjoint avait pour nom de famille à la naissance : . . . . . Zebiane . . . . .
- d) Le requérant avait pour nom de famille à la veille du mariage (*si différent de celui à la naissance*) :  
. . . . . / . . . . .
- e) Le requérant conjoint avait pour nom de famille à la veille du mariage (*si différent de celui à la naissance*) :  
. . . . . / . . . . .
- f) Le requérant avait pour prénoms à la veille du mariage : . . . . . Roger . . . . .
- g) Le requérant conjoint avait pour prénoms à la veille du mariage : . . . . . Claire . . . . .
- h) Le genre du requérant à la veille du mariage :  
 Masculin    Féminin    Autre genre
- i) Le genre du requérant conjoint à la veille du mariage :  
 Masculin    Féminin    Autre genre
- j) À la veille du mariage, l'état matrimonial du requérant et du requérant conjoint était comme suit :  
requérant . . . . . célibataire . . . . .  
requérant conjoint . . . . . célibataire . . . . .
- k) Le requérant est né le . . . . . 7. Janvier . . 1981 . . . . .
- l) Le requérant conjoint est né le . . . . . 10. Janvier . . 1980 . . . . .

**RÉSIDENCE ET RESSORT JUDICIAIRE**

9

- 5a) Le requérant réside à Fredericton, NB . . . . . , dans la province de Nouveau-Brunswick . . . . .
- b) Le requérant conjoint réside à Fredericton, NB . . . . . , dans la province de Nouveau-Brunswick . . . . .
- c) (Cochez la case applicable.)
- Le requérant a
- Le requérant conjoint a
- Le requérant et le requérant conjoint ont

résidé habituellement dans la province du Nouveau-Brunswick pendant au moins l'année précédant l'introduction de l'instance.

**CAPACITÉ**

10

6 Le requérant et le requérant conjoint ont chacun 19 ans révolus et ne sont pas atteints d'une incapacité juridique.

**LES ENFANTS**

11

11a

7a) Les enfants à charge au sens de la *Loi sur le divorce* sont les suivants :

| Nom et prénoms              | Date de naissance               | École et année    | Personne(s) avec laquelle (lesquelles) réside l'enfant et depuis combien de temps |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------|---|
| <u>Jérémie Michel Léger</u> | <u>15 Août 2015</u>             | <u>maternelle</u> | <u>partagé entre les 2 parents</u>  |
| <u>Sara Angèle Léger</u>    | <u>1<sup>er</sup> Août 2017</u> | <u>Maternelle</u> | <u>partagé entre les 2 parents</u>  |
| .....                       | .....                           | .....             | .....   |
| .....                       | .....                           | .....             | .....   |
| .....                       | .....                           | .....             | .....   |

Les enfants résident habituellement à (*municipalité et province, état ou pays*) . . . . .

11b

b) Le requérant et le requérant conjoint demandent une ordonnance parentale par consentement à l'égard des enfants suivants, selon les modalités qui suivent : (*Assurez-vous que la présente demande est conforme à la demande présentée en vertu de l'alinéa 1b*.)

| Nom de l'enfant             | Modalités de l'ordonnance  |
|-----------------------------|--|
| <u>Jérémie Michel Léger</u> | <u>Tel que prévu à l'article _____ de l'entente de séparation datée du _____ 20____, les deux parents auront tous les deux les responsabilités décisionnelles partagées ainsi que du temps parental partagé.</u> |
| <u>Sara Angèle Léger</u>    |  |
| .....                       | .....  |
| .....                       | .....  |
| .....                       | .....  |

c) Le requérant et le requérant conjoint ne demandent pas d'ordonnance parentale et

- 11c [ ] consentent à la continuation d'une ordonnance parentale antérieure, ou **N/A**  
 [ ] tentent d'obtenir une ordonnance parentale dans une autre instance, dont les détails sont les suivants : (Donnez le nom de la cour, le numéro du dossier et les détails de l'ordonnance ou de l'instance.)

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

d) Le requérant et le requérant conjoint demandent, en vertu d'une ordonnance parentale par consentement, que du temps parental leur soit attribué à l'égard des enfants suivants, selon les modalités qui suivent : (Assurez-vous que le présent alinéa est conforme à la demande présentée en vertu de l'alinéa 1b.)

| Nom de l'enfant     | Modalités de l'ordonnance          |
|---------------------|------------------------------------|
| Jérémy Michel Léger | Temps parental partagé             |
| Sara Angèle Léger   | Temps parental partagé             |
| .....               | .....                              |
| .....               | → Tel que prévu à l'article — de   |
| .....               | l'entente de séparation datée du — |
| .....               | — 20 —                             |

e) Le temps parental actuel est attribué à l'époux qui ne réside pas avec les enfants selon l'horaire suivant : (Donnez les détails tels les jours de la semaine, les heures et le lieu.)

- 11e **N/A.** (Les deux parents ont du temps parental partagé en vertu de l'article ..... de l'entente de séparation datée du ..... 20 .....)
- .....  
 .....

f) L'horaire de temps parental susmentionné est

11f

satisfaisant  
 insatisfaisant.

(Si l'horaire n'est pas satisfaisant, en donner les raisons et décrire comment il devrait être modifié.)

N/A

g) L'ordonnance demandée en vertu de l'alinéa b) ou d) est dans l'intérêt supérieur des enfants pour les raisons suivantes :

11g

des enfants ont tous les deux des parents présents dans leurs vies. Ils ont une routine.

h) Les changements dans la situation des époux qui sont susceptibles d'affecter les enfants et le temps parental et les responsabilités décisionnelles à leur égard sont les suivants :

11h

N/A

i) Les arrangements actuels entre le requérant et le requérant conjoint pour les aliments des enfants sont les suivants :

11i

| Montant payé | Période (paiement hebdomadaire mensuel etc.)  | Montant payé par (le requérant ou le requérant conjoint) | Montant payé pour le bénéficiaire de (nom de l'enfant)  |
|--------------|---|--|---|
| 150.00\$     | par mois basé sur du temps parental partagé et les lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants. | Requérant conjoint                                       | des 2 enfants - Jérémie Michel Léger, Sara Angèle Léger |

.....  
 .....  
 .....

j) Les arrangements actuels relativement aux versements d'aliments

**11j**  sont respectés  
 ne sont pas respectés.

(Si les arrangements ne sont pas respectés, précisez le montant des arrérages et depuis quand ils sont dûs. Si vous consentez à une ordonnance pour le paiement partiel ou total de l'arrérage, assurez-vous qu'une demande en vertu de l'alinéa 1b) est incluse.)

N/A

.....  
 .....  
 .....  
 .....

k) Le requérant et le requérant conjoint proposent que les arrangements relatifs au paiement d'aliments pour le bénéfice des enfants soient les suivants : (Assurez-vous que la présente demande est conforme à la demande en vertu de l'alinéa 1b)).

**11k**

| Montant à être payé | Période (paiement hebdomadaire, mensuel, etc.) | Montant à être payé par (le requérant ou le requérant conjoint) | Montant à être payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant) |
|---------------------|--|---|---|
| Restent les mêmes   | par mois                                       | requérant conjoint  | des 2 enfants :-  |
| 150.00\$            |  |   | Jeremie Michel Léger                                      |
|                     |  |   | Sara Angèle Léger   |
|                     |  |   |   |
|                     |  |   |   |
|                     |  |   |   |

k.1) La nature et le montant de toutes dépenses spéciales sont comme suit :

**11k.1**

| Nature des dépenses spéciales | Montant à être payé | Période (paiement hebdomadaire, mensuel, etc.) | Montant à être payé par (le requérant ou le requérant conjoint) | Montant payé pour le bénéfice de (nom de l'enfant) |
|-------------------------------|---------------------|--|---|--|
| soins dentaires               | 765.00\$            | annuel   | des deux :-   | des deux enfants -                                 |
|                               |                     |  | au prorata  | Jeremie Michel Léger                               |
|                               |                     |  |   | Sara Angèle Léger                                  |

.....  
.....

1) Les besoins éducationnels des enfants

111  sont satisfaits  
 ne sont pas satisfaits.

(Si ces besoins ne sont pas satisfaits, donnez les détails.)

N/A  
.....  
.....  
.....  
.....

AUTRES INSTANCES JUDICIAIRES 12

8 Si vous demandez une ordonnance parentale ou une ordonnance alimentaire au profit d'un enfant ou d'un époux, vous devrez mentionner à la cour les éléments suivants :

- toute affaire ou ordonnance pénale ou de protection de l'enfance qui vous vise, ou qui vise votre époux;
- toute ordonnance ou demande d'interdiction ou de protection contre l'un ou l'autre d'entre vous.

Le juge utilisera ces renseignements pour s'assurer que toute ordonnance rendue en vertu de la *Loi sur le divorce* n'est pas en conflit avec d'autres ordonnances ou instances.

Toutes les instances judiciaires impliquant une ou les deux parties à cette instance ou tout enfant à charge sont les suivantes : (Donnez le nom de la cour, le numéro du dossier, le genre d'ordonnance demandée et l'ordonnance rendue par la cour, s'il y a lieu. Si l'instance n'a pas été menée à conclusion, dites à quelle étape elle se trouve.)

Ne s'applique pas / aucune autre instance  
.....  
.....  
.....  
.....

13

**CONTRATS DOMESTIQUES, ACCORDS DE SÉPARATION, COMPTE RENDU D'UN RÈGLEMENT AMIABLE OU AUTRES ARRANGEMENTS FINANCIERS ET PLANS PARENTAUX**

9a) Les époux ont conclu un contrat domestique, un accord de séparation, un compte rendu d'un règlement amiable ou autres arrangements financiers verbaux ou écrits qui suivent : *(Donnez les détails et annexez des copies. Mentionnez s'il y a des arrangements en vigueur. Si des paiements alimentaires sont en souffrance, citez les montants qui n'ont pas été payés.)*

Date

de ..... 20.....

Genre d'arrangement

Entente de séparation concernant les responsabilités décisionnelles, le temps parental ainsi que la pension alimentaire pour les enfants. L'entente comprend des dispositions à l'égard des biens matrimoniaux.

b) Les époux ont convenu d'un plan parental. *(Annexez une copie.)*

**ABSENCE DE COLLUSION 14**

10 Il n'y a eu aucune collusion relativement à la présente instance en divorce.

**DÉCLARATION DU REQUÉRANT ET DU REQUÉRANT CONJOINT 15**

11 Le requérant et le requérant conjoint proposent que la présente instance soit entendue à *Fredericton, NB* .....

12a) J'ai lu la présente requête conjointe en divorce et j'en comprends le sens. Les faits qui y sont énoncés sont vrais, au meilleur de mes connaissances.

b) Je comprends que j'ai droit d'obtenir un avis légal indépendant concernant la présente instance et de retenir les services de mon propre avocat.

c) Je sais qu'une demande de répartition des biens en vertu de la *Loi sur les biens matrimoniaux* ne peut être présentée après l'expiration de 60 jours de la prise d'effet du divorce sauf dans les circonstances énoncées au paragraphe 3(4) de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.

d) J'atteste que je suis conscient des obligations qui me sont imposées en application des articles 7.1 à 7.5 de la *Loi sur le divorce*.

Date ..... *12 Mai 2021* ..... 16

*Roger Lévesque*  
signature du requérant

Date ..... *12 Mai 2021* .....

*Claire Lévesque*  
signature du requérant conjoint

**DÉCLARATION DE L'AVOCAT DU REQUÉRANT 17**

*(Rayez le présent paragraphe si le requérant n'a pas retenu les services d'un avocat.)*

13 JE SOUSSIGNÉ, .....  
nom  
avocat du requérant, atteste m'être conformé aux exigences prévues à l'article 7.7 de la *Loi sur le divorce*. *(Si les circonstances sont telles qu'il serait inapproprié de discuter des questions visées au paragraphe 7.7(1) avec le requérant, indiquez ces circonstances.)*

J'atteste également avoir avisé le requérant conjoint qu'il a le droit d'obtenir un avis légal indépendant et de retenir les services de son propre avocat dans la présente instance.



**Annotations – Requête conjointe en divorce (formule 72B)**

1. **Numéro de dossier** – Laissez cette case vide. Le registraire vous attribue un numéro de dossier lorsque vous déposez votre requête. Vous devez inscrire ce numéro sur tous vos documents de la Cour.
2. Consultez l'annexe E pour repérer la circonscription judiciaire où vous habitez.
3. Indiquez vos noms complets tels qu'ils figurent sur le certificat de mariage. Vous et votre époux êtes les parties requérantes.
4. Laissez cette case vide. Le registraire ajoutera la date complète quand il recevra la requête en divorce.
5. **Demande** – Formulez clairement votre demande. Dans le cas d'une requête conjointe en divorce, vous pouvez demander uniquement le divorce et une mesure accessoire, acceptée par les deux parties, à accorder par ordonnance ou consentement. Si vous souhaitez que les dispositions d'une entente de séparation soient incluses, mentionnez expressément ces dispositions. Joignez une copie de l'entente de séparation à la requête en divorce. Si vous demandez le partage des biens matrimoniaux, vous devriez consulter un avocat. Si vous et votre conjoint êtes d'accord sur le partage des biens, écrivez ce dont vous avez convenu dans cet espace. Après un divorce, si vous souhaitez faire une demande de partage des biens matrimoniaux, vous devez le faire dans les 60 jours suivant la prise d'effet du divorce, sauf circonstances particulières.
6. **Motifs** – Remplissez cette section en indiquant la date à laquelle les époux ont commencé à vivre « séparément ».
7. **Réconciliation** – Si vous n'avez pas tenté de vous réconcilier avec votre époux, rayez l'alinéa b). Si vous avez fait des tentatives de réconciliation, décrivez les efforts que vous avez déployés.
8. **Détails du mariage** – Joignez l'original du certificat de mariage. Veillez à ce que les renseignements dans la requête en divorce correspondent à ceux sur le certificat de mariage.
9. **Résidence et ressort judiciaire** – La résidence désigne le lieu où vous vivez actuellement. La Loi sur le divorce prescrit que vous ou la partie requérante devez vivre dans une province pendant un an au moins avant de déposer une requête conjointe en divorce.
10. Ne rayez pas et n'écrivez pas dans cette section, qui énonce une obligation légale non susceptible d'être rayée. La partie requérante et la partie intimée doivent toutes deux avoir 19 ans révolus et ne pas être frappées d'incapacité juridique. Une personne ainsi incapable, et qui a un handicap, peut devoir nommer un tuteur légal.
11. **Enfants**
  - (a) Inscrivez les renseignements demandés au sujet de vos enfants. S'il n'y a pas d'enfant, ou si les enfants sont grands et vivent seuls, vous pouvez rayer la section au complet. Si vous demandez tous les deux une ordonnance parentale sur consentement à l'égard de votre ou vos enfant(s), vous devrez remplir cette sous-section. Si vous ne demandez pas une ordonnance parentale, vous pouvez supprimer ce paragraphe.
  - (b) Si vous sollicitez tous les deux une ordonnance parentale sur consentement à l'égard de vos enfants, vous devrez remplir cette sous-section. Si vous ne demandez pas d'ordonnance parentale, vous pouvez rayer cette sous-section.
  - (c) Cochez la case si vous ne sollicitez pas d'ordonnance parentale et que vous êtes satisfait de l'ordonnance précédente du tribunal. Si vous tentez actuellement d'obtenir une ordonnance parentale dans une autre instance, cochez la case pertinente et inscrivez les détails. Rayez ce paragraphe si vous n'avez pas d'ordonnance parentale, ou si vous ne tentez pas d'en obtenir une auprès d'une autre instance.

- (d) Si vous demandez une ordonnance sur consentement relative au temps parental, écrivez les conditions de l'ordonnance que vous souhaitez obtenir.
- e) Notez l'horaire existant du temps parental pour le conjoint qui n'a pas d'enfants vivant avec lui (que vous ayez ou non une ordonnance de la cour/ou/un accord de séparation). Assurez-vous d'inclure des détails tels que les jours, le lieu, et la durée des visites.
- f) Si vous n'êtes pas satisfait de l'horaire actuel du temps parental, notez l'horaire sur lequel vous êtes mis d'accord.
- (g) Expliquez pourquoi l'ordonnance parentale demandée est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- h) Si vous avez connaissance d'événements futurs susceptibles d'affecter les enfants ou l'ordonnance parentale, expliquez-les dans cet espace.
- (i) Inscrivez les dispositions actuelles relatives aux aliments pour enfants.
- j) Indiquez si l'accord de paiement actuel est respecté. Si ce n'est pas le cas, expliquez dans cet espace combien reste impayé et depuis combien de temps. Si vous avez un accord concernant le solde impayé, écrivez-le ici et assurez-vous qu'il est inclus au paragraphe 1(b).
- k) Inscrivez le soutien proposée pour votre ou vos enfants. Ce montant doit également correspondre à la demande faite au paragraphe 1(b).
- (k.1) Inscrivez la nature et le montant des dépenses spéciales pour vos enfants. En l'absence de demande de dépenses spéciales, vous pouvez rayer cette sous-section. Lorsque ces dépenses sont partagées au prorata, elles le sont en proportion au revenu des parents.
- (l) Vérifiez si les besoins éducationnels des enfants sont satisfaits. Dans la négative, expliquez pourquoi.
12. **Autres instances judiciaires** – S'il existe d'autres instances judiciaires qui mettent en cause vous-même et la partie intimée, vous devez les mentionner. S'il n'y en a pas, vous pouvez rayer cette sous-section.
13. **Contrats domestiques, accords (ententes) de séparation**
- (a) Inscrivez les détails de votre contrat domestique ou entente de séparation. Si vous n'avez pas de contrat, vous pouvez rayer la section au complet ou écrire S/O.
- (b) Joignez une copie de votre entente de séparation ou plan parental, le cas échéant.
14. **Absence de collusion** – Ne touchez pas à cette section, qui indique que cette procédure est exempte de collusion; ne la rayez pas. Une collusion n'a pu exister entre les parties dans cette instance de divorce. Par « collusion », on entend ici un accord ou une conspiration à laquelle vous participez directement ou indirectement, en tant que demandeur, dans le but de subvertir l'administration de la justice. Cela comprend tout accord, entente ou arrangement visant à fabriquer ou à supprimer des preuves ou à tromper la Cour, à l'exclusion d'un accord portant uniquement sur la séparation entre les parties, la pension alimentaire, le partage des biens ou l'éducation d'un enfant issu du mariage.
15. **Déclarations des deux parties requérantes** – Vous devez confirmer que vous avez lu et compris le présent document; que vous avez tous deux le droit de demander un avis juridique indépendant sur cette procédure; qu'il vous est permis d'engager votre propre avocat; et qu'aucune demande de partage des biens matrimoniaux en vertu de la *Loi sur les biens matrimoniaux* ne peut être présentée plus de 60 jours après la prise d'effet du divorce, sauf dans les circonstances prévues au paragraphe 3(4) de ladite Loi. Vous devez également prendre acte des obligations que vous imposent les articles 7.1 à 7.5 de la *Loi sur le divorce*. Veuillez voir plus d'informations ci-dessous.

**Biens matrimoniaux****Loi sur les biens matrimoniaux**

3(4) La Cour peut proroger le délai pour la durée et aux conditions qu'elle estime justes, lorsqu'une personne ne peut présenter sa requête dans le délai fixé au paragraphe (2) en raison de l'un ou l'autre des motifs suivants :

- (a) sa méconnaissance soit du prononcé d'un jugement de divorce ou d'une déclaration de nullité du mariage, soit de la date de ceux-ci;
- (b) l'existence de circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté.

**Obligations des parties à une instance sous le régime de la *Loi sur le divorce*****Intérêt de l'enfant**

7.1 Les personnes ayant du temps parental ou des responsabilités décisionnelles à l'égard d'un enfant à charge et celles ayant des contacts avec un tel enfant en vertu d'une ordonnance de contact exercent ce temps parental, ces responsabilités et ces contacts d'une manière compatible avec l'intérêt de l'enfant.

**Protection des enfants contre les conflits**

7.2 Toute partie à une instance engagée sous le régime de la présente loi fait de son mieux pour protéger les enfants à charge des conflits découlant de l'instance.

**Mécanismes de règlement des différends familiaux**

7.3 Dans la mesure où il convient de le faire, les parties à une instance tentent de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance en vertu de la présente loi en ayant recours à tout mécanisme de règlement des différends familiaux.

**Renseignements complets, exacts et à jour**

7.4 Toute partie à une instance engagée sous le régime de la présente loi ou visée par une ordonnance rendue en vertu de celle-ci fournit, si elle est tenue de le faire sous le régime de la présente loi, des renseignements complets, exacts et à jour.

**Obligation de se conformer aux ordonnances**

7.5 Il est entendu que toute personne visée par une ordonnance rendue en vertu de la présente loi est tenue de s'y conformer jusqu'à ce que l'ordonnance cesse d'avoir effet.

16. **Déclaration de l'avocat de la partie requérante** – Si la partie requérante n'a pas engagé d'avocat, elle peut laisser un vide ou rayer cette section de la formule.

17. **Déclaration de l'avocat de la partie requérante conjointe** – Si la partie requérante conjointe n'a pas engagé d'avocat, elle peut laisser un vide ou rayer cette section de la formule.